

Date de publication : 9 juillet 2020	Nombre de délégués en exercice : 122
Date de convocation : 26 juin 2020	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 61 (387 voix) Votes : Pour : 386 voix - Contre : 0 - Abstention : 1

Le 3 juillet 2020, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Niort (79) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

Etaient présents, en visioconférence ou représentés :

AU TITRE DES COMMUNES DE CHARENTE-MARITIME : Anais : Laëtitia REMETTER ; Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Damien ROUCHIER ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; Cram Chaban : Caroline QUEMERAIS ; Esnandes : Frédéric BRAUD ; Ferrières : Jenny MORTAGNE ; La Grève sur Mignon : Stéphane COUTTIER et Lucie ALLARD ; Le Gué d'Alléré : Didier GOY ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT

AU TITRE DES COMMUNES DES DEUX-SEVRES : Amuré : Francette HERAULT ; Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Serge GELIN et Caroline CALVEZ ; Le Bourdet : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET et Benoît LALERE ; Epannes : Isabelle GAUTIER et Armelle RAVARD ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé sur le Mignon : Isabelle PAUMIER ; Niort : Elmano MARTINS et Thibault HEBRARD ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO ; Saint Georges de Rex : Denis QUERTAIN ; Saint Hilaire la Palud : Dany BREMAUD ; Vallans : Olivier CAILLE

AU TITRE DES COMMUNES DE VENDEE : Benet : Georges MERCIER ; La Couture : Cédrine ALVEZ DA CRUZ ; Doix-lès-Fontaines : Benoît BERLAND ; Le Gué de Velluire : Alexandre OLONDE ; L'Île d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Claire TRAINÉAU ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS et Isabelle COLAS ; Longèves : Bruno FERRET ; Maillé : Patricia LUCAS et Cédric GESTRAUD ; Maillezais : Mélanie LIMOGE ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Nalliers : Bruno FABRE ; Puyravault : Robert VINDRINET ; Rives-d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Pierre le Vieux : Mickaël BARDE ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; La Taillée : Florence TROTTIN ; La Tranche sur Mer : Pierre-Jacques CARLES ; Triaise : Didier JOUSSEAUME ; Les Velluire-sur-Vendée : Sandrine JACQUAT ; Vix : Pascal BÉTEAU ; Vouillé-les-Marais : Yveline PHELIPEAU

AU TITRE DES EPCI : Communauté d'Agglomération de La Rochelle : Yann HELARY ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Guy BARBOT

AU TITRE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE : Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAUDEAU, *Charente-Maritime : Pascal CHIASSON*

AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE : *Benoît BITEAU, Pascal DUFORSTEL, Guy MOREAU*

AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE : Pierre-Guy PERRIER, *Maxence de RUGY*

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME : Karine DUPRAZ

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES : Séverine VACHON

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE : François BON, Arnaud CHARPENTIER

**Adhésion de la Ville de La Rochelle au Syndicat mixte
du Parc naturel régional du Marais poitevin**



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

**Adhésion de la Ville de la Rochelle au Syndicat Mixte
du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin**

Contexte

Considérant le souhait de La ville de La Rochelle, commune non classée, d'adhérer au Syndicat mixte ;

Considérant que la Ville de La Rochelle est la première « ville porte » à adhérer au Syndicat mixte ;

Vu la délibération du Bureau en date du 24 janvier 2020 fixant le montant de la cotisation annuelle de la Ville de La Rochelle à 10 000 €, et pour 2020, compte tenu de sa date d'adhésion, à 5 000 € ;

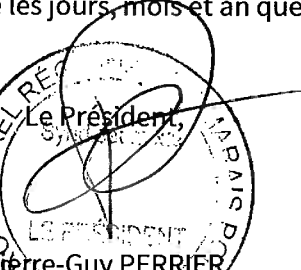
Vu la délibération de la Ville de La Rochelle en date du 17 février 2020 actant son adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin ;

Après en avoir débattu, le comité syndical :

Décide :

- **d'approuver l'adhésion de la Ville de La Rochelle au Syndicat mixte** à compter du 3 juillet 2020 et de mettre à jour la liste des communes adhérentes annexée aux statuts.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

Pierre-Guy PERRIER

